

## 1<sup>ère</sup> ETUDE DE CAS : LA FILIERE CANNE SUCRE A LA REUNION

La Réunion abandonne au XIX<sup>ème</sup> siècle la culture du caféier, du giroflier et du cotonnier en faveur de celle de la canne à sucre après une série de cyclones entre 1806 et 1807. Redevenue française en 1815, l'île se lance dans l'industrie sucrière moderne. Cette culture a modelé les paysages, façonnée l'identité réunionnaise.

Sur les 252.000 ha que compte l'île, seul 1/3 est utilisable pour les activités humaines. Sur les 42.241 ha<sup>24</sup> de Surface Agricole Utilisée, la canne à sucre en occupe 23.181 ha<sup>25</sup>. La taille moyenne des exploitations cannières - moins de 3.000 - est de 7,6 ha. La filière Canne-Sucre est un pilier économique et social avec 18.300<sup>26</sup> emplois directs, indirects et induits. C'est l'une des premières pourvoyeuses d'emplois de l'île soit 13,3% des emplois du secteur privé. Deux usines sucrières du groupe *Tereos*<sup>27</sup> celle du Gol à Saint-Louis, l'autre de Bois-Rouge à Saint-André, centralisent les campagnes sucrières de juillet à fin novembre. Avec une production annuelle moyenne de 1,83 million de tonnes sur les dix dernières années, cette filière génère 130 à 135 millions d'euros de revenus par an. 95% de la production est exportée par la société *Eurocanne* à destination de l'UE soit 210.000 tonnes de sucre par an.

Outre son potentiel socio-économique, cette plante possède des atouts environnementaux. Antiérosive grâce à ses racines, elle évite les glissements

de terrain, empêche le ruissellement de l'eau, résiste aux vents forts lors des cyclones, relâche dans les sols une importante biomasse ne nécessitant pas un recours abusif aux intrants chimiques. Parmi les déchets de canne, les bagasses<sup>28</sup> sont brûlées à la place de charbon et fournissent 10% de l'électricité produite à La Réunion, la mélasse<sup>29</sup> quant à elle, est transformée dans les distilleries en rhum.

La filière Canne-Sucre a aussi ses limites, elle bénéficie en tant que Région Ultra Périphérique de subventions de la PAC<sup>30</sup>. Or le budget prévisionnel 2021-2027 variera à la baisse de 5 à 12 % et impactera le fond POSEI qui subventionne directement les producteurs de canne (75-83 euros/tonne). Elle doit faire face aussi à la fin des quotas européens<sup>31</sup>, à une libéralisation des échanges mondiaux dans un contexte récent de surproduction mondiale qui a entraîné une chute de 25% du cours mondial durant 2018.

L'arrière-pays littoral découpé en « habitations » lors de la période coloniale, est aujourd'hui concurrencé par une active périurbanisation et un mitage de cette « ceinture verte ». Les planètes cannières et plus généralement la SAU réunionnaise sont grignotées par le fait urbain depuis 2000<sup>32</sup>. Elles deviennent un espace sous tensions dans un contexte

<sup>24</sup> DAAF Réunion, Statistique agricole annuelle, chiffres 2016, Agreste Mémento, oct. 2017.

<sup>25</sup> *ibid.*

<sup>26</sup> Syndicat du sucre, chiffres de 2018

<sup>27</sup> Groupe sucrier français, deuxième producteur mondial de sucre

<sup>28</sup> Résidus fibreux de la canne à sucre, tige de la plante

<sup>29</sup> Résidu de la cristallisation et du raffinage du sucre de couleur blond à brun

<sup>30</sup> Subventions pilier 1 : POSEI (territoires insulaires et presque tous français) et pilier 2 : FEADER

<sup>31</sup> Avant octobre 2017 des quotas garantissaient un prix d'achat au planteur et un écoulement des stocks plafonnés

<sup>32</sup> La canne occupait 25.923 ha sur les 52.333 ha de SAU. DAAF, Recensement agricole, 2000.

démographique dynamique avec 150.000 habitants supplémentaires d'ici à 2030<sup>33</sup>.

## 2<sup>ème</sup> ETUDE DE CAS : LE TOURISME A LA REUNION

Cirques de Salazie, Cilaos, Mafate, Piton des Neiges, Fournaise, cascades de Takamaka sont autant de lieux remarquables de La Réunion que d'empreintes territoriales dont sont issus des produits agro-alimentaires : eaux<sup>34</sup>, charcuterie, fromages<sup>35</sup>, laitages. A cette territorialisation, l'île « intense » s'ouvre au global. Depuis les années 2000, l'île attire et accueille de plus en plus de touristes extérieurs. S'ils étaient 421 325 en 2010, le chiffre de fréquentation augmente constamment depuis 2014. 2018 est une nouvelle année record avec 534 630<sup>36</sup> touristes auxquels doivent s'ajouter les 39 433<sup>37</sup> croisiéristes potentiels ayant fait escale à Port Réunion.

Pourtant ce territoire n'est pas exempt de crises sur la même période : chikungunya en 2006, crise économique de 2008, crise requin depuis 2011, dengue depuis 2017, crise sociale en 2018. Si un recul a été observé entre 2011 et 2014 pour les touristes extérieurs, il faut tenir compte du poids économique que pèse le tourisme local.

A titre d'exemple de mars 2017 à février 2018, le chiffre d'affaires issu du tourisme local a représenté plus de 700<sup>38</sup> millions d'euros. Ce dernier ajouté aux 432 millions d'euros de recettes issus du tourisme extérieur en 2018, dépasse le milliard d'euros.

<sup>33</sup> 860.000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018. INSEE, 974 Réunion recensement Bleu horizon, décembre 2017.

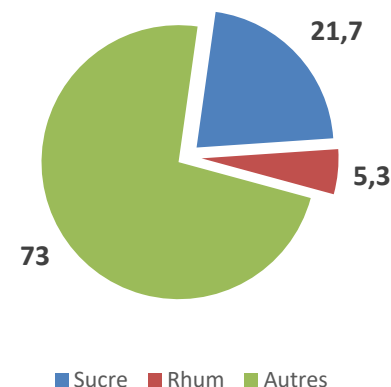
<sup>34</sup> Cilaos, Volcanik, Edena, Bagatelle

<sup>35</sup> Piton Maïdo, chèvre de Takamaka, Mont Bébour, Fournaise, Cap Noir, Notre dame de la paix

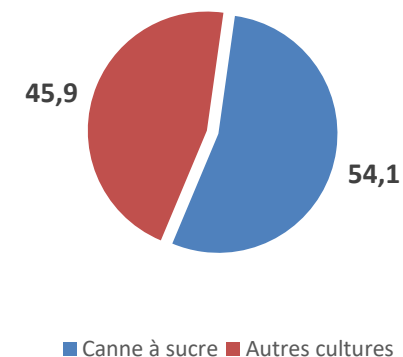
## UNE REUNION SUCRIERE

### Document 1 : Les chiffres de la filière canne-sucre à La Réunion

Part des exportations en %



Superficie Agricole Utile en %



**13,3%** de l'emploi privé

**18.300 emplois**

*directs, indirects, induits*



**Recettes : 99,6 M€**

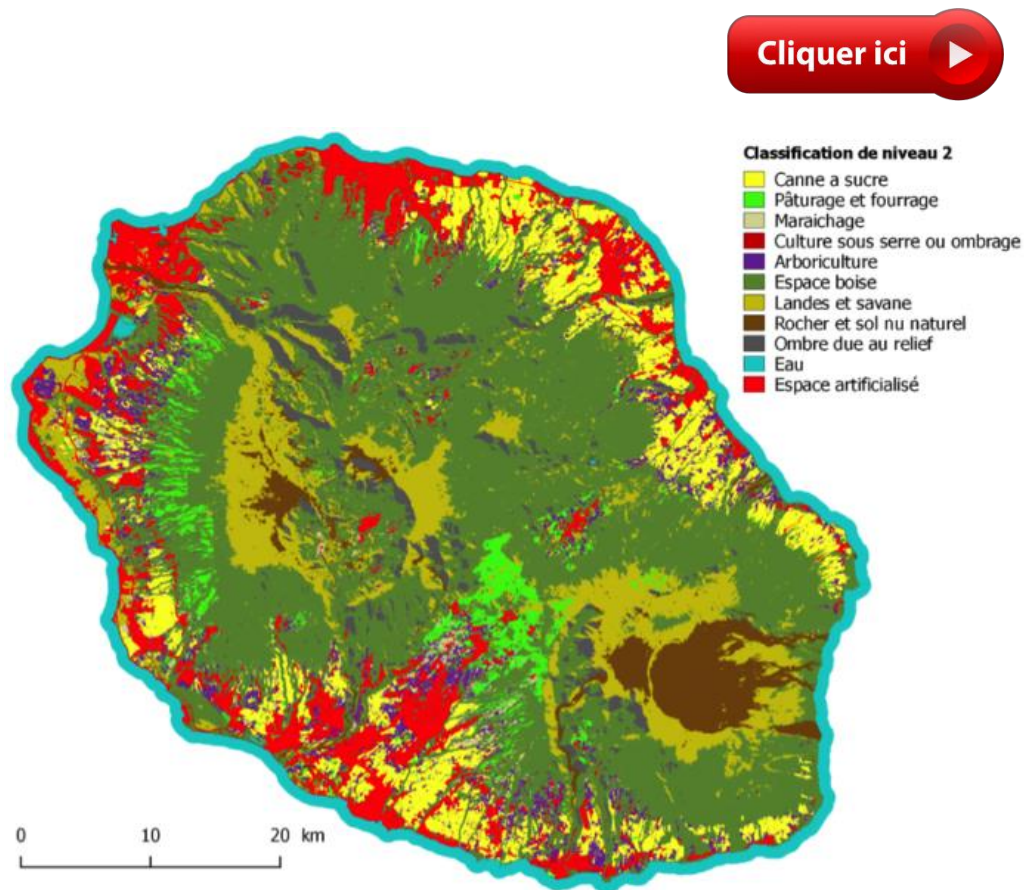
Source : Tanguy SEMBIC d'après IEDOM et Agreste Réunion, 2018

<sup>36</sup> Chiffres bilan 2018, Observatoire Régional du Tourisme de La Réunion

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Observatoire Régional du Tourisme, *étude suivie sur la demande touristique locale à la Réunion*, 2017

## Document 2 : L'occupation du sol à La Réunion



Source : GEODEV Theia, *Cartographie de l'occupation des sols de l'île*, 2017

## Document 3 : La filière canne-sucre : une valorisation multiple

La canne à sucre permet en premier lieu de produire du sucre. Les cannes sont broyées pour en extraire un jus riche en saccharose, dont la concentration, la cristallisation et la centrifugation permettent la production de sucre brut (sucre roux). Ce sucre fait partie de la gamme des sucres

spéciaux, par différenciation avec le sucre blanc. En 2015, La Réunion a produit 201 200 tonnes de sucre brut, soit les  $\frac{3}{4}$  de la production outre-mer.

Les différentes étapes de production du sucre font apparaître plusieurs coproduits. Les écumes de sucrerie constituent une source organique et minérale pour l'amendement des sols des planteurs (57 000 tonnes en 2015). La mélasse est utilisée pour produire le rhum traditionnel de sucrerie. En 2015, la production de rhum s'est établie à 88 200 hectolitres d'alcool pur (HAP). Une part résiduelle de la mélasse est vendue aux filières animales pour l'alimentation du bétail.

569 000 tonnes de bagasses, résidu fibreux issu du broyage de la canne, ont été brûlées dans les centrales thermiques de l'île, fournissant 269 gigawatt-heures d'électricité, soit 9 % de la production électrique totale livrée sur le réseau en 2015. Enfin la paille de canne, débris issus de la coupe, sert de fourrage et de litière pour l'élevage.

Bien qu'elle occupe une part importante des surfaces, la culture de la canne n'entre pas en concurrence avec les autres cultures. En 2013, la production locale couvre 79 % du marché frais en fruits, légumes, viandes et produits laitiers et 55 % du marché total, contre moins de 20 % en Martinique et en Guadeloupe.

Au-delà des valorisations économiques de la canne, sa culture constitue une composante majeure des paysages réunionnais et limite l'érosion de sols dans un contexte topographique et climatique accentuant ce phénomène. Par ailleurs, le patrimoine architectural et industriel de la filière participe aux attraits touristiques de l'île.

Source : IEDOM, note expresse, n°421, novembre 2016

#### Document 4 : Libéralisation du prix du sucre et ses conséquences locales

La filière canne-sucre évoluait sur un marché réglementé par l'Union Européenne jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Le marché du sucre blanc européen n'était jusqu'alors pas lié au marché mondial, puisque les prix communautaires européens étaient négociés directement entre les agriculteurs et les industriels.

Par conséquent, la production de sucre réunionnais destinée à être raffinée subi une concurrence des grands pays producteurs de sucre de canne, mais aussi, et surtout du sucre de betterave européen. Dans les DOM, l'adaptation de la filière se heurte à des contraintes locales de productivité qui induisent un besoin d'aides supplémentaires et de protection accrue de la part de l'État français pour pouvoir perdurer dans ce nouvel environnement et maintenir les revenus des planteurs.

À La Réunion, la conséquence directe a été une renégociation de la convention canne 2015-2021. Elle introduit une subvention supplémentaire provenant de l'État français dont l'enveloppe s'élève 28 millions d'euros destinés à La Réunion, dont le but est de compenser ces surcoûts. Les accords ont notamment permis de revaloriser les revenus des planteurs, avec un passage du prix de base d'achat de la canne fixé à 40,07 euros par tonne de cannes.

L'exclusion des sucres spéciaux des futurs accords commerciaux de l'UE et le maintien des protections douanières actuelles constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de la filière et la préservation de ce marché de niche. D'autres options se présentent également, telles que la construction d'usine de raffinage, ou accroître le potentiel des coproduits à travers l'autonomie énergétique, comme l'éthanol.

Source : IEDOM, novembre 2016

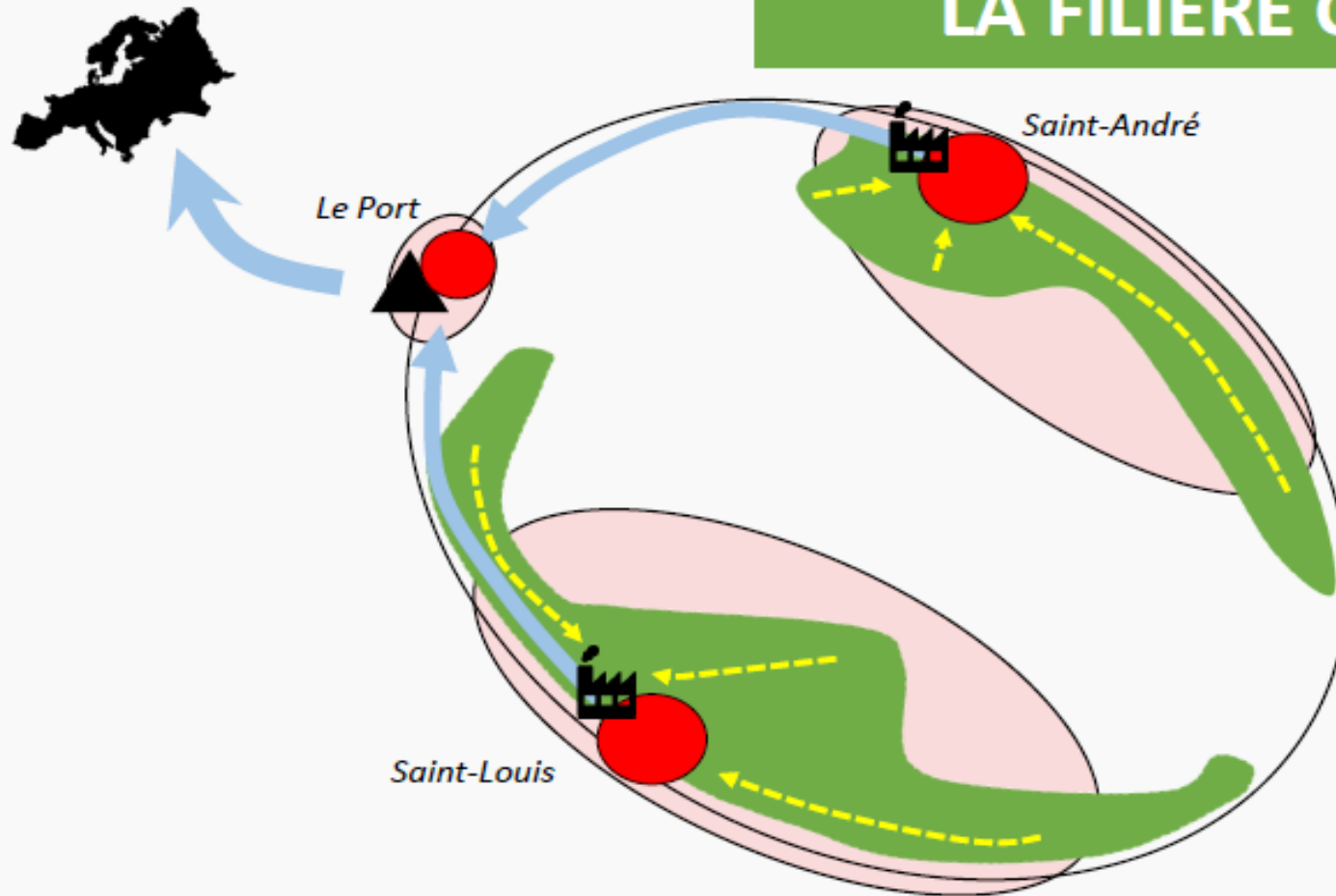
#### Document 5 : Paysages de canne à Sainte Marie



Le processus de recul des terres exploitées en canne semble reprendre de l'ampleur depuis 2008, les pertes de surfaces déclarées de 2 000 ha sur la période 2011-2015, traduisant les effets combinés des transferts au profit de la diversification agricole (prairies, élevage), de l'étalement urbain sans frein et du développement des investissements en infrastructures et aménagements.

Source : DAAF, Réunion, 2016

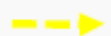
# LA FILIERE CANNE-SUCRE



## La canne, une agriculture



Bassin cannier



Campagnes sucrières

Cartographie: Tanguy SEMBIC

## Le sucre, une agro-industrie



Terminal sucrier  
*Eurocanne*



Usine sucrière, centrale  
thermique (*Le Gol, Bois Rouge*)

## Une filière économique



Exportations (sucre, rhum)



Bassins d'emplois

11.800 emplois directs



55.000 hab.

33.000 hab.

Agglomérations